Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le 28/09/2026
ID : 042-214202079-20260922-DL20260145-DE

SAINT-CHAMOND

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION N°DL20260145 **DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 11/09/2026 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 32 présents, 4 absents représentés, 3 absents non représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON (à compter de 19h35) ; M. Benoit FABRE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Jérôme JULVE (jusqu'à 22h21) ; Mme Michèle FREDIERE (à compter de18h40) ; M. Victor PEREIRA ; Mme Florence BERSOT-DERMETROSSIAN ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Philippe QUOY ; Mme Catherine MOIROUD ; M. Erick SCHAEFFER ; Mme Sylvie REBAUD ; Mme Florence VANELLE ; Mme Patricia VIALON ; M. Mathieu VIALLATTE ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Djamila SAIDANI ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Gaëlle DESORME ; Mme Daryne BELKORCHIA ; M. Jean-Marc LAVAL ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Marlène MAURY ; M. Stéphane PARRIN ; Mme Isabelle SURPLY ; Mme Estelle LARCA ; M. Samuel BOUGHZALA ; M. Jean MINNAERT (jusqu'à 21h57) ; Mme Nathalie CHAMPALLE (jusqu'à 21h57) ; M.Julien GIRAUDO (jusqu'à 21h57)

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à Mme Abla CIPRIANI (jusqu'à 19h35)

M. Jérôme JULVE a donné procuration à M. Mathieu VIALLATTE (à partir de 22h21)

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 18h40)

M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS

M. Jean MINNAERT (à compter de 21h57)

Mme Nathalie CHAMPALLE (à compter de 21h57)

M. Julien GIRAUDO (à compter de 21h57)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

REPORT DE SPECTACLES SUITE À LA VIGILANCE ROUGE CANICULE DU 25 AU 28 JUIN 2026

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le 28/09/2026
ID : 042-214202079-20260922-DL20260145-DE

Mme Sandrine FRANÇON expose ce qui suit :

Les associations et écoles de la ville organisent chaque année au mois de juin dans les salles Roger Planchon et Aristide Briand leurs galas et spectacles de fin d'année respectifs. Ce mois de juin 2026, un arrêté municipal lié à l'alerte rouge canicule a interdit l'accès à certaines salles et une installation sportive pour maintenir la sécurité des usagers, conformément aux obligations légales de la commune en matière de prévention des risques.

Deux associations et une école, impactées par cet arrêté, ont demandé un report de leur manifestation d'ici la fin d'année 2026.

Au regard de ces circonstances exceptionnelles, compte tenu de l'intérêt de ces actions qui favorisent le lien entre habitants et afin de ne pas impacter les efforts entrepris par ces associations et leurs adhérents, il est proposé de leur mettre à disposition gratuitement ces équipements et de conclure de nouvelles conventions de mise à disposition. Ces exonérations représentent un avantage en nature de : 2 476€ pour Bella Dance (Salle Aristide Briand), 548€ pour Evidanze (Salle Roger Planchon).

Pour l'école Massenet Pasteur (Salle Aristide Briand), il s'agit de l'autoriser à avoir une seconde gratuité dans la même année scolaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la signature d'une convention avec les associations « Bella Dance » et « Evidanze » d'ici le 31 décembre 2026, relative à la mise à disposition à titre gracieux, selon les disponibilités et dans les mêmes conditions que la réservation initiale, des salles Roger Planchon et Aristide Briand,

- **d'approuver** une seconde gratuité de la salle Aristide Briand pour l'année scolaire 2026-2027 à l'école « Massenet-Pasteur »,

- **d'autoriser** Monsieur le maire, ou son représentant, à signer ces conventions et tout document s'y apportant.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 23/09/2026

MAIRIE DE SAINT-CHAMOND (Loire)

Le maire, Le secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le 28/09/2026
ID : 042-214202079-20260922-DL20260145-DE

Axel DUGUA Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne